

Sécurité de la vieillesse—Loi

pas beaucoup d'argent, mais pour les personnes âgées, d'après ce qu'elles disent ou d'après les lettres qu'elles envoient à mon bureau, c'est une question de confiance. Les personnes âgées ont été traumatisées en voyant le gouvernement dilapider son argent au profit des grandes sociétés. Monsieur le Président, comme le savent les députés libéraux qui sont de l'autre côté, les grandes entreprises doivent à l'État, en toute légalité, des impôts pour un montant équivalant au déficit actuel. Le gouvernement essaie-t-il de récupérer cet argent? Il n'essayera probablement pas.

Je regrette que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) ne soit pas là, mais j'ai pris la peine de lire certains des débats auxquels il a participé, qui remontent à plus de 30 ans, et de me renseigner sur la lutte qu'il a menée avec d'autres députés et qui a donné naissance au premier régime de pensions du Canada. Nous luttons depuis lors pour que le gouvernement abandonne le principe de l'évaluation des ressources.

Monsieur le Président, les Canadiens ont droit à la pension. Le gouvernement compromet ce droit sous prétexte qu'il n'existe pas de contrat par écrit et ainsi de suite; c'est fouler aux pieds un droit et faire fin d'un système que les personnes âgées considéraient comme une marque de confiance. J'ai honte pour chaque député qui votera pour le bill C-131.

M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke): Monsieur le Président, cette journée où je parle du bill C-131 et de l'amendement à ce projet de loi est une bien triste journée.

L'amendement est valable, et je tiens à préciser que nous lui donnerons notre appui parce qu'il stipule qu'en fin de compte toute personne recevant le supplément de revenu garanti recevra un supplément aux prestations de vieillesse, ce qui revient au même que l'indexation. C'est un très petit geste; nous n'approuvons pas le principe des six et cinq.

Je voudrais parler un peu des observations du député de Manicouagan (M. Maltais). D'après lui, les libéraux sont bien disposés à l'égard des personnes âgées et pourtant, aucun député libéral ne dit la vérité. Je tiens à prouver à ce député que les libéraux s'intéressent beaucoup aux personnes âgées de ma circonscription qui se présentent à la gare et essaient de prendre un train de voyageurs, un train de VIA Rail, mais ne trouvent pas de place sur le train, bien qu'elles aient fait des réservations. Quand elles arrivent à la gare, elles constatent que le gouvernement, à cause de son programme de restrictions, n'a pas assez de wagons sur ce train. Par conséquent, ces personnes ne peuvent pas monter dans le train. Le gouvernement a abandonné des lignes dans bien des régions du Canada où vivent des personnes âgées qui ont participé à l'édification de ce réseau; c'est le mode de transport dont les personnes âgées ont besoin; c'est celui qu'elles veulent. Est-ce-là une preuve de bienveillance à leur égard?

Je voudrais parler un instant du projet de loi qui est la source de tous ces problèmes, le bill C-124. Le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling) a déclaré . . .

[Français]

M. Maltais: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre! L'honorable secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale (M. Maltais) invoque le Règlement.

M. Maltais: Monsieur le Président, je veux simplement rappeler que les propos rapportés tantôt par le député sont tout à fait inexacts par rapport à ce que j'aurais dit. S'il veut me citer, je pense que le meilleur moyen serait d'utiliser le texte. Cela serait beaucoup plus simple que de dire n'importe quoi à la Chambre.

[Traduction]

M. Parker: Monsieur le Président, je voudrais vous citer quelques extraits du résumé du budget de juin 1982 qui est à l'origine du problème. Le député de Parry Sound-Muskoka déforme la réalité complètement quand il prétend que son parti, le parti conservateur, est d'accord pour que le programme des 6 et 5 p. 100 s'applique aux employés du secteur public, mais refuse qu'il s'applique aux bénéficiaires de la pension de sécurité de la vieillesse, des allocations familiales ou aux fonctionnaires à la retraite, car dans le résumé du budget, il est dit clairement ceci:

Un programme de limitation des rémunérations dans le secteur public limitera les hausses de traitement des employés fédéraux à 6 pour cent la première année et à 5 pour cent l'an prochain.

Cela permettra d'économiser approximativement 250 millions au cours de la première année d'application et 550 millions la seconde. Les conservateurs ont approuvé le programme de restrictions. Je savais qu'ils avaient des problèmes pour calculer, mais j'ignorais qu'ils avaient aussi du mal à lire. S'ils avaient poursuivi leur lecture, ils auraient pu voir un peu plus bas le titre suivant:

Plafonnement à 6 pour cent de la hausse des paiements sociaux indexés. Ce programme entre en vigueur avec les hausses de janvier 1983. Il durera deux ans et . . .

C'est tout à fait clair. A la page suivante, on indique que cette mesure s'applique aux allocations familiales, aux bénéficiaires d'une pension de retraite de la Fonction publique, aux pensions de vieillesse. Par contre, cette mesure ne touche pas les bénéficiaires du Supplément de revenu garanti, ce qui montre très clairement quelles étaient les intentions du gouvernement. On dit plus bas:

Le programme dégagera \$45 millions cette année et \$315 millions l'an prochain.

On ne parle pas d'inflation. On se contente de dire que le gouvernement va réduire ses dépenses pour ces programmes et réaffecter les sommes ainsi économisées à d'autres programmes. Quand le gouvernement déclare qu'il va économiser cet argent sur le dos des personnes âgées, des enfants et des fonctionnaires à la retraite, pour le réaffecter ailleurs, veut-il dire par là qu'il va donner cet argent aux chemins de fer ou encore à Dome Petroleum? Si tel est le cas, c'est une honte et cela prouve que nos vis-à-vis n'ont guère de cœur.